

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Conseil Municipal du 06 mars 2026



Le 27 février 2026

Mme le Maire de BOUZEL

à

Mesdames et Messieurs les Adjointes
et Membres du Conseil Municipal

B27REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ **le vendredi 06 mars 2026 à 19 heures 30 minutes.**

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- 00- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;
- 01- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent (transmis par mail) ;
- 02- Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal de l'exercice 2025 ;
- 03- Affectation comptable des résultats de l'exercice 2025 en ce qui concerne la comptabilité principale ;
- 04- Attributions des subventions communales pour 2026 ;
- 05- Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2026 ;
- 06- Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement au budget primitif 2026 ;
- 07- Attribution de chèques cadeaux de fin d'année 2026 aux agents communaux ;
- 08- Fixation des taux des taxes directes locales pour 2026 ;
- 09- Formation des élus et état présentant l'ensemble des indemnités versées aux élus au cours de l'année 2025 ;
- 10- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 et autorisation déléguée à Mme le Maire de procéder à des virements de crédits dans le cadre de la nomenclature M57 abrégée ;
- 11- Aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg - travaux réseaux d'eaux pluviales et voirie - phase n°5 du plan de décomposition : financement par un emprunt
- 12- Suite à donner à l'affaire ASTIC - GUIMARON (emprise) ;
- 13- Travaux d'enfouissement des réseaux Télécoms route de Moissat avec Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- 14- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;
- 15- Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence, veuillez croire, Chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,

Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

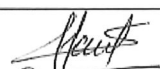
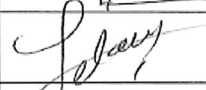
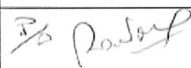
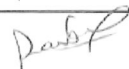
Étaient excusé(e)s : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

CM du 06-03-2026

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
BRIGNAT Emmanuel	
DELARBRE Christian	
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	
GONÇALVES Myriam	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
HAVART Sylvie	
LALANDE Mireille	
MILLE Marielle	Excusée
MONTEILHET Denis	
RAVOUX Daniel	
VIGNOLET Mickaël	

26C06_01

N° -01-/2026 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 20-02-2026 est approuvé à l'unanimité.



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le **13 MARS 2026**

ID : C63-216300491-20260306-26C06_02.BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(e)s : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26C06_02

N° -02-/2026 : Examen et vote du Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des Juridictions Financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°23J13-04 du 10 juin 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de BOUZEL ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260306-26C06_02-BF

Considérant les éléments susvisés ;

Exercice 2025		Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	603 035,51	519 309,00	1 122 344,51
	Recettes réelles (1)	B	391 240,61	500 645,42	891 886,03
	Restes à réaliser	C	211 794,90	118 663,58	330 458,48
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	678 426,32	601 705,07	1 280 131,39
	Dépenses réelles (1)	E	603 816,56	519 073,00	1 122 889,56
	Restes à réaliser	F	74 609,76	82 632,07	157 241,83
Différence entre les flux et les mandats	Saldo des réalisations de l'exercice (A.)	G = D - E	-75 385,81	100 236,00	24 850,19
Mouvements antérieurs reportés	Restes antérieurs reportés (A.)	H	29 380,71	142 011,67	171 392,38
Saldo (prévisionnel) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent A.M. (1)	G + H	-46 005,10	242 247,67	196 242,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (A.)	I = C - F	137 185,14	35 031,51	172 216,65
Résultat cumulé	Excédent A.M. (1)	G + H + I	91 179,61	277 279,18	368 458,79

Par désignation du Conseil Municipal, M. RAVOUX Daniel, Maire adjoint, soumet aux membres le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé et présenté par Mme DELARBRE Suzanne, Maire, et le met aux voix.

Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice, les restes à réaliser et les actions menées.

Hors de la présence de Mme DELARBRE Suzanne, Maire, **les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

- **donnent acte** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025, qui est résumé par les tableaux présentés ;
- **constatent** pour la comptabilité principale de 2025 les identités de valeurs au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **arrêtent** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et **reconnaissent** la sincérité des restes à réaliser.

Vu la présentation du document synthétique, retraçant les informations financières essentielles pour 2025, à produire en annexe du compte financier unique de la commune et à mettre en ligne sur le site internet www.bouzel.fr, depuis les nouvelles dispositions de la loi NOTRe,

Où le rapport du maire, **les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

- **valident** la fiche de présentation synthétique à annexer au compte financier unique 2025 et à publier sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois à compter de la date de son adoption.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_02	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

[Signature]

Le Maire,
[Signature]



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 053-216300491-20260303-26C06_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(e)s : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26C06_03

N° -03-/2026 : Affectation comptable des résultats de l'exercice 2025 en ce qui concerne la comptabilité principale

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice précédent pour le budget principal et les budgets annexes.

Ainsi, la reprise budgétaire des sommes n'étant pas automatique sur l'exercice suivant, le conseil municipal doit décider de leur affectation par une délibération spéciale. C'est pour répondre à cette exigence que Mme le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

L'exposé du Maire entendu, sur propositions de la commission des finances réunie le 11-02-2026,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Considérant les identités de valeurs sur le Compte Financier Unique,
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le CFU fait apparaître :

COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)	Exercice 2025	
	CFU	Montant
Section de fonctionnement	Excédent d'exploitation	249 033,43 €
Section d'investissement	Déficit de clôture	162 203,21 €
	Solde Reste à Réaliser	- 60 355,60 €
	Besoin de financement	222 558,81 €



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260306-26C06_03-DE

Décident d'affecter le résultat d'exploitation 2025
comme suit :

- affectation d'une partie du résultat d'exploitation en recette au budget primitif à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant égal à 222 558,81 € pour couvrir le besoin de financement de cette section ;

- affectation du reste du résultat d'exploitation en recette au budget primitif à la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant égal à 26 474,62 €.

Le déficit de clôture d'investissement 2025 sera reporté en dépenses au budget primitif à la section d'investissement au compte D001 pour un montant égal à 162 203,21 €.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_03	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 063-216300491-20260306_26C06_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 7.5 Subventions

26C06_04

N° -04-/2026 : Attribution des subventions communales pour 2026

Madame le Maire rappelle que selon l'article L2131-11 du code général des collectivités territoriales « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires »,

Dès lors qu'il occupe des fonctions dirigeantes au sein de l'association qui le concerne, il est souhaitable que l'élu local ne participe pas aux votes, décisions ou délibérations des commissions et assemblées concernant l'association.

Afin d'éviter le risque d'irrégularité de la délibération, M. de FONTENAY Dominique, Conseiller Municipal, Trésorier de « Les Amis du Jauron », quitte la séance au moment du vote attribuant la subvention 2026 à cette association.

Madame le Maire rappelle que depuis l'exercice 2014, le budget du CCAS, prend en charge, le versement des subventions aux associations à vocation sociale (AIDER, Mission Locale, API-Pôle Adultes, Association des donneurs de sang du Canton).

Sur propositions de la commission des finances réunie le 11-02-2026 ;



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260306-26C06_04-DE

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **décide** de voter au budget primitif de l'exercice 2026, les crédits à verser aux associations comme suit :

DETAILS	2026	Observations
**Amls du Jauron	300,00	fonctionnement
ASS des pinceaux et des ailes		
Amicale des sapeurs pompiers	300,00	fonctionnement
FC BOUZEL	300,00	fonctionnement
Société de chasse La Palombe		
TOTAL BP COMMUNE	900,00	

Il est rappelé que les associations bénéficiant de locaux mis à disposition par la commune doivent impérativement fournir une attestation d'assurance garantissant leur responsabilité d'occupant à titre gracieux.

De plus, afin de statuer sur l'attribution des subventions, la commission des finances souhaite avoir connaissance, à l'appui des demandes écrites d'aide financière des associations, du résultat des comptes de l'année n-1 et du budget prévisionnel de l'année n avant le 28 février de l'année n ; de la composition du bureau ; à défaut du rapport de présentation de l'assemblée générale.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_04**	11	11	0	0
26C06_04	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 063-216300491-20260303-26C06_05-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(e)s : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

26C06_05

N° -05-/2026 : Attribution de chèques cadeaux de fin d'année 2026 aux agents communaux

Dans le cadre de la politique d'action sociale de la commune en faveur de ses agents, Madame le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année, comme les années précédentes, à savoir :

- Agents titulaires à temps complet : 110,00 € par agent,
- Agents titulaires à temps incomplet : 110,00 € par agent.

Sachant que ces bons d'achat peuvent bénéficier d'une présomption de non assujettissement aux cotisations URSSAF à condition que le montant total alloué au cours de l'année 2026 n'excède pas pour un même salarié 200,00 € (5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **maintiennent** l'attribution des chèques cadeaux à l'identique des années passées pour les agents communaux, soit :

- Agents titulaires à temps complet et incomplet : 110,00 € par agent.
- Agents contractuels à temps complet et incomplet (contrat de plus de trois mois sur l'année 2026) :
 - entre 3 et 6 mois : 60,00 € par agent ;
 - supérieur à 6 mois : 110,00 € par agent.

Cette attribution est conditionnée par l'exercice effectif de l'activité de l'agent :

- au-delà d'une absence en congé maladie (maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée) de plus de 3 mois sur l'année écoulée, l'agent ne bénéficiera pas du bon d'achat ;
- l'agent continuera à percevoir intégralement ses chèques cadeaux pendant son absence dans les cas suivants :
 - Congés annuels,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le **13 MARS 2026**

ID : 063-216300491-20260306-26C06_05-DE

- Récupération de temps de travail,
- Compte épargne temps,
- Autorisations exceptionnelles d'absence,
- Congés maternité, paternité, adoption,
- Temps partiel thérapeutique,
- Congés pour accidents de services, pour maladies professionnelles,
- Congés pour raisons syndicales,
- Formations, stages professionnels ou tout acte dans le cadre professionnel extérieur au lieu de travail habituel.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2026 _ imputation 6470 _ section de fonctionnement.

De plus, dans le cadre de la politique d'action sociale de la commune en faveur de ses agents, Madame le Maire informe l'assemblée que la commune adhère depuis le 01.01.2006 au CNAS qui est un organisme de portée nationale ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...). Il est précisé que la collectivité cotise au CNAS pour un montant total annuel de 888,00 €. Le retour 2025 au bénéfice des agents municipaux s'élève à 1 578,39 €.

L'assemblée délibérante prend acte de ces informations.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_05	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 063-216300491-20260306_06C06_06-00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 7.2 Fiscalité

26C06_06

N° -06-/2026 : Fixation des taux des taxes directes locales pour 2026

Vu le rapport de Madame le Maire exposant que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale et logements vacants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux suivants pour l'année 2026 :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,60 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,55 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale et logements vacants : 11,03 %



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260306-06C06_06-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide,**
à l'unanimité de fixer les taux de fiscalité directe
locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,60 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,55 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale et logements vacants : 11,03 %

et **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_06	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 063-216300491-20260306-26C06_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26C06_07

N° -07-/2026 : Formation des élus et état présentant l'ensemble des indemnités versées aux élus au cours de l'année 2025

➤ L'article L. 2123-24-1-1 du CGCT dispose que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Fonctions	TAUX MAXI de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP	TAUX DE MINORATION (vote du 12/06/2020)	Indemnité de fonction nette perçue en 2025
Maire	40,30%	70%	12 036,36 €
1 ^{er} Adjoint	10,70%	90%	4 108,80 €
2 ^{ème} Adjoint	10,70% (Commune)	90%	4 108,80 €
	12,20% (SIBOVA)	15%	789,85 €
3 ^{ème} Adjoint	10,70%	90%	4 108,80 €

➤ L'article L. 2123-12 du CGCT prévoit qu'un tableau récapitulant les formations ayant été effectuées par les élus et financées par la collectivité doit être réalisé et annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 083-216300491-20260306-26C06_07-DE

Ce débat annuel permet de fixer éventuellement les nouvelles orientations de la formation des élus et de débattre des crédits consacrés à la formation.

En 2025, Mme le Maire n'a pas suivi de formation.

L'assemblée délibérante prend acte de ces informations.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_07	SANS OBJET			

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 063-216300491-20260306-26C06_08-0F

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christlan ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26C06_08

N° -08-/2026 : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 et autorisation déléguée à Mme le Maire de procéder à des virements de crédits dans le cadre de la nomenclature M57 abrégée

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10-06-2022 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023 et au lancement de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en 2024 pour les comptes 2023 ;

Conformément aux propositions de la commission des finances réunie le 11 février dernier, le projet de Budget Primitif principal, exercice 2026 est présenté à l'Assemblée. Il reprend les résultats comptables de l'exercice 2025 qui ont été arrêtés lors du vote du Compte Financier Unique 2025, le 06-03-2026.

Au final, la section de fonctionnement est votée en équilibre en dépenses et en recettes égale à **530 440,62 €**, la section d'investissement s'équilibre à **975 787,76 €**.

Mis aux voix, et après en avoir délibéré, **le Budget Primitif, exercice 2026 est voté à l'unanimité**, par chapitres pour la section d'exploitation et par opérations d'équipement pour la section d'investissement. Ce document et ses annexes sont consultables en mairie.

➤ **Vu** la présentation du document synthétique retraçant les Informations financières essentielles pour 2026 - à produire en annexe du budget primitif de la commune et à mettre en ligne sur le site internet www.bouzel.fr, depuis les dispositions de la loi NOTRe ;
Où le rapport du maire, **les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident** la fiche de présentation synthétique à annexer au budget primitif 2026 et à publier sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois à compter de la date de son adoption.



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260306-26C06_08-BF

➤ **Vu** la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section dans le cadre de nouvelle nomenclature M57 .

Après en avoir délibéré, **les membres du conseil municipal, à l'unanimité**, autorisent Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget et **permettent** à Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Dans ce cas, Mme le Maire reste tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_08	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.
Le secrétaire de séance, **Le Maire,**



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 063-216300491-20260306-26C06_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26C06_09

N° -09-/2026 : Aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg travaux - réseaux d'eaux pluviales et voirie - phase n°5 du plan de décomposition : financement par un emprunt

VU le programme d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg (eaux pluviales - voirie) approuvé par délibération du Conseil Municipal ;

VU la délibération du 26-01-2024 constituant un groupement de commandes entre le SIAREC, la commune de BOUZEL et le SMEA de la Basse Limagne pour les travaux de réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable :

- Phase n°4 (tranche ferme) rue de Courcour, rue du Coin, impasse de la Forge, rue et Impasse Traversière ;
- Phase n°5 (tranche optionnelle 1) rue du Joron, rue de la Renaude et rue du Pont ;
- Phase n°6 (tranche optionnelle 2) route de Moissat, impasses de la Prade et de Moissat.

VU le marché de travaux attribué à l'entreprise SANCHEZ BTP, notifié le 26-09-2024, pour un montant global égal à 626 698,50 € HT (pour la partie eaux pluviales et surface), réparti comme suit :

- pour la tranche ferme : 126 987,50 €
- pour la tranche optionnelle 1 : 248 636,00 €
- pour la tranche optionnelle 2 : 251 075,00 €

Considérant l'ordre de service en date du 15-10-2025 et l'état d'avancement du chantier de la tranche optionnelle 1 ;

Considérant l'état actuel de la trésorerie, l'incertitude de la date du versement des subventions et l'avance du montant de la TVA par la collectivité ;

Considérant qu'il convient de prévoir le financement par un emprunt d'un montant égal à 160 000,00 € en complément des subventions estimées et/ou notifiées ;



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260306-26C06_09-DE

Considérant la consultation lancée auprès de quatre organismes financiers (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Mutuel) et les propositions reçues en retour ;

Considérant l'offre de prêt, les caractéristiques et les conditions générales présentées par le Crédit Agricole ;

Où la présentation de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide :**

- **de contracter** auprès du Crédit Agricole un emprunt de 160 000,00 € sur une durée de 15 ans, à taux fixe, pour financer les travaux de la tranche optionnelle n°1 - phase n°5 du plan de décomposition ;

- **d'approuver** les caractéristiques du contrat de prêt suivantes :

Dépouille du 03/03/2026
Ouvrage de 3103/2026
Montant : 160 000,00 €
Taux : 2,80,00 €
Somme des intérêts : 46 120,00 €

COMMUNE DE BOUZEL
TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Taux : 3,05 %
Nombre d'échéances : 15
Mise à disposition : 2030/2026
Date d'échéance : 2030/2027
Zone d'échéance : 2030/2028

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer, auprès du Crédit Agricole, le contrat de prêt aux conditions ci-dessus ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle afférente.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_09	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 663-216300491-20260306-26C06_10.DF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni en mairie de BOUZEL, sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 5.8. Décision d'estimer en justice

26C06_10

N° -10-/2026 - Suite à donner au jugement de l'affaire ASTIC - GUIMARON emprise rue de l'Eglise

Madame le Maire rappelle que Mesdames ASTIC et GUIMARON ont, par exploit du 08 mars 2023 assigné la commune de BOUZEL devant le Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand, en vue de faire constater la prescription acquisitive trentenaire de la parcelle contigüe au 1 rue de l'Eglise et de la petite cour contigüe au 12 Grande Rue attenante au 1 rue de l'Eglise.

Madame le Maire rappelle que par jugement du 19 décembre 2023, le Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand a fait droit aux demandes de Mesdames ASTIC et GUIMARON.

Par délibération n°24A26_05 en date du 26 janvier 2024, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire, à la majorité, à faire appel de la décision de justice, au nom de la commune et avait mandaté Maître MARTINS DA SILVA pour représenter la commune.

Par un arrêt rendu le 16 décembre 2025, dont chaque conseiller a pris connaissance, la Cour d'Appel de RIOM a confirmé la décision de première instance et a condamné la commune de BOUZEL à une somme de 5.000 euros au titre des frais de justice ou la prise en charge des entiers dépens.

Considérant les montants engagés dans cette procédure, tant en frais de condamnation (10 000 € cumulés entre la décision du Tribunal judiciaire et l'arrêt de la Cour d'appel) qu'en honoraires d'avocat, représentant une charge significative pour les finances de la collectivité ;

Madame le Maire invite les membres présents à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260306-26C06_10-DE

Où cet exposé, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité

- **prend** acte de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Riom en date du 16 décembre 2025 en première chambre civile ;
- **décide** de ne pas se pourvoir en cassation.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_10	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13 MARS 2026

ID : 063-216300491-20260306-26C06_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27-02-2026
Séance du	06-03-2026

Le 06 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric) ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie

Thème : 5.7 Intercommunalité

26C06_11

N° -11-/2026 : Travaux d'enfouissement des réseaux Télécoms route de Moissat avec Territoire d'Energie Puy-de-Dôme

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités en objet (route de Moissat, impasse de la Prade et impasse de Moissat) en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n° 1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme - le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **4 500,00 € HT**, soit **5 400,00 € TTC** ;
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **14 000,00 € HT**, soit **16 800,00 € TTC** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange ;
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 063-216300491-20260308-26C06_11-DE

commune (40 %), le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée au 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, **à l'unanimité** :

- **d'approuver** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par Mme le Maire ;
- **de prendre en charge** dans le cadre de la tranchée commune en domaine public la surlargeur de fouille estimée à **4 500,00 € HT**, soit **5 400,00 € TTC** ;
- **de confier** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **de fixer** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **14 000,00 € HT** soit **16 800,00 € TTC** et **d'autoriser** Mme le Maire à verser un acompte de 60 % à l'établissement de l'ordre de service valant bon de commande des travaux à l'entreprise et le complément, après réajustement en fonction du relevé métré définitif à la fin des travaux, dans la caisse du Receveur du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier ;
- **de prévoir** à cet effet, les crédits nécessaires au budget primitif 2026, soit **18 500,00 € HT** - **22 200,00 € TTC** au compte 605 - Section de fonctionnement.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C06_11	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

26C06_2026

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

Sans objet.

B - Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2026

Sans objet.

C - Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement au budget primitif 2026

Sans objet.

D- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

Commission des festivités, vie associative - M. RAVOUX

- rappel des manifestations prévues les 07 et 08-03-2026.

Commission environnement et relations avec les partenaires - M. RAVOUX

- le contrôle des extincteurs/BAES et alarme incendie école a été réalisé le 25-02-2026 par Auvergne Sécurité Incendie. Remplacement de quelques extincteurs expirés et préconisation pour ajout d'un extincteur sur la mezzanine du service technique (devis à venir) ;
- comme sollicité, ECOLAB a fait parvenir un avoir de 205,13 € correspondant à 1 passage dératisation non réalisé sur la prestation 2025 ;
- demande de résiliation du contrat de maintenance afférant au générateur d'air chaud du foyer auprès de E2S.

Commission des travaux - Mme DELARBRE

- point sur les travaux d'aménagement réseaux et surface de la phase 5. Les travaux avancent comme prévu. La pose des enrobés devrait avoir lieu dernière semaine de mars. Le trottoir côté ouest sera laissé en attente de la dépose des poteaux électriques ;
- les travaux de grenailage sur le secteur de la phase 4 (marché COLAS) ont débuté semaine 09.

CCAS - Mme DELARBRE

- réunion du Conseil d'Administration le 05-03-2026 concernant essentiellement l'approbation du CFU 2025 et le vote du BP 2026 ;
- réponse favorable donnée à la proposition de la Régie de Territoire des Deux Rives (Billom) qui souhaite organiser un atelier cuisine sur la Commune. Celui-ci est prévu le lundi 13-04-2026 (matin) au Foyer Rural. Les supports de communication seront réalisés par l'association.

BILLOM COMMUNAUTE - Mme DELARBRE

- réunion du 23-02-2026.

SIAREC - Mme DELARBRE

- lors d'un contrôle assainissement, réalisé par le SIAREC, dans le cadre de la vente d'une maison du lotissement Les Chaumettes, des non-conformités ont été relevées. Il s'avère que ces désordres relatifs aux raccordements eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) concernent plusieurs habitations du



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

lotissement. Pour y remédier, des travaux seront nécessaires et selon les cas seront pris en charge par le SIAREC et/ou les propriétaires.

ADIT - Mme DELARBRE

- assemblée générale du 24-02-2026. Présentation des différents services proposés aux communes. Mise en place d'une passerelle entre WEB 63 et Panneau Pocket.

ASA DU JAURON - Mme DELARBRE

- assemblée générale du 06-03-2026. Le résultat global de fonctionnement s'élève à 94 732,39 € ; le résultat d'investissement affiche un excédent de 20 339,05 €.

1 100 000 m³ d'eau ont été consommés (année moyenne). L'ASA a bénéficié de prix d'électricité très bas (34 218 € réalisés pour 108 605 € prévus au BP 2025). Rupture du contrat d'entretien des pompes avec CEGELEC et contractualisation avec la SEMERAP.

SEMERAP - M. de FONTENAY

- assemblée générale du 04-03-2026.

SMEA de Basse Limagne - M. de FONTENAY

- comité syndical le 23-02-2026. Prochain comité le 09-03-2026.

SBA - Mme HAVART

- comité syndical le 23-02-2026. Absence de quorum. Nouveau comité fixé le 09-03-2026.

E - Informations diverses : Mme DELARBRE

⇒ **Mme le Maire informe :**

- DIA n° 03/2026 (8 rue du Coin) ; absence de préemption ;

- dysfonctionnement plateforme HELIOS : cette plateforme permettant les échanges de flux entre les collectivités et la trésorerie, a subi une panne au niveau national du 05 au 23 février qui a lourdement impacté l'activité des services en cette période de prévisions budgétaires ;

- place du Fort : remise en état / aménagement le 05-03-2026 par l'entreprise FABRE Paysagiste, d'une zone de 3,46 m² décaissée par erreur par l'entreprise COLAS sur la parcelle C 580 lors des travaux d'aménagement de la place du Fort ;

- recrudescence des vols sur la commune (cabane de chantier de l'entreprise SANCHEZ, effraction local pigeonnier à l'espace ludique, vol de carburant, ...).

F - Questions diverses :

- tenue du bureau de vote 1er tour élections municipales (15-03-2026)



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

SCRUTIN DU 15 mars 2026			
HORAIRES	ASSESEURS		
	1	2	3
08 h 00 à 10 h 30	DELARBRE Suzanne	LALANDE Mireille	GUILLOT Nathalie
10 h 30 à 13 h 00	BARD Isabelle	BRIGNAT Emmanuel	MONTEILHET Denis
13 h 00 à 15 h 30	RAVOUX Daniel	HAVART Sylvie	GONÇALVES Myriam
15 h 30 à 18 h 00	DELARBRE Christian	de FONTENAY Dominique	MILLE Marielle

- M. de FONTENAY s'interroge sur l'absence de travaux au début de la rue du Joron. Mme DELARBRE indique qu'il n'y a pas de réseaux sur cette portion donc qu'il n'y a pas lieu de reprendre la voirie ;
- Mme le Maire exprime sa sincère gratitude à son équipe municipale pour le travail accompli tout au long de ce mandat.

Fin de séance à 22h17

Numéros d'ordre des délibérations

"ACTES"	Numéro d'ordre	Objet	Date	Page
3.5	26C06_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	06-03-26	14
7.1	26C06_02	Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal de l'exercice 2025	06-03-26	15
7.1	26C06_03	Affectation comptable des résultats de l'exercice 2025 en ce qui concerne la comptabilité principale	06-03-26	17
7.5	26C06_04	Attributions des subventions communales pour 2026	06-03-26	19
4.1	26C06_05	Attribution de chèques cadeaux de fin d'année 2026 aux agents communaux	06-03-26	21
7.2	26C06_06	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2026	06-03-26	23



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2026

7.1	26C06_07	Formation des élus et état présentant l'ensemble des indemnités versées aux élus au cours de l'année 2025	06-03-26	25
7.1	26C06_08	Vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 et autorisation déléguée à Mme le Maire de procéder à des virements de crédits dans le cadre de la nomenclature M57 abrégée	06-03-26	27
7.1	26C06_09	Aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg - travaux réseaux d'eaux pluviales et voirie - phase n°5 du plan de décomposition : financement par un emprunt	06-03-26	29
5.8	26C06_10	Suite à donner à l'affaire ASTIC GUIMARON emprise rue de l'Eglise	06-03-26	31
5.7	26C06_11	Travaux d'enfouissement des réseaux Télécoms route de Moissat avec Territoire d'Energie Puy-de-Dôme	06-03-26	33
SO	26C06_2026	A- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B- Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2026 C- Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement au budget primitif 2026 D- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes E- Informations diverses F- Questions diverses	06-03-26	35

Le secrétaire



Le maire

